

ALAIN GEST - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - REÇOIT LA MARIANNE D'OR DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CATEGORIE INSTITUTION



Depuis 1984, le concours national de la " Marianne d'Or " récompense chaque année le dévouement, la rigueur, la créativité, les innovations et la passion pour la démocratie de proximité des élus de la République. Les maires des villes, villages, présidents de Communautés de communes ou d'agglomérations, de Conseils généraux ou régionaux, sont invités à faire partager leurs expériences et innovations.

La " Marianne d'Or " consacre les actes exemplaires forts et concrets de la gouvernance de proximité.

Récompensé pour la mise en œuvre de pratiques durables sur la voie d'eau

L'attention portée à l'environnement fait partie intégrante de la politique de VNF depuis de nombreuses années.

Gestionnaire d'un réseau de transport de plus de 6 200 km, mais aussi **garant d'une bonne gestion de l'eau et du milieu attenant à la voie d'eau**, VNF veut être exemplaire en intégrant concrètement et au quotidien, les exigences du développement durable dans ses activités. **Le non usage de produits phyto est un enjeu de santé publique.**

Depuis plus de 10 ans, l'établissement intègre la **protection de la biodiversité** dans l'ensemble de ses activités, de la conception à la maintenance de ses ouvrages, en passant par leur construction et leur exploitation. Il applique un système de management environnemental (SME), complété par un système d'évaluation de la performance adapté aux activités spécifiques de VNF. Parallèlement, l'établissement agit en concertation avec tous les acteurs de la voie d'eau et conclut notamment des partenariats, à l'échelon national ou local, pour conjuguer et renforcer les initiatives, expériences et savoir-faire au profit de l'environnement.

ZERO PHYTO à l'horizon 2013

Concernant l'usage des produits phytosanitaires VNF s'est fixé comme objectif **ZERO PHYTO** à l'horizon 2013.

Une série de mesures a été mise en place pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et une réduction considérable a été observée : entre 2008 et 2009, l'établissement est ainsi passé d'une utilisation de 0,42 l de produits phytosanitaires par kilomètre de berges à 0,05 l, soit 1 315 l pour l'ensemble du réseau.